

ARTICLE 1 :

- **Alinéa 1**

Le District de Football de la Corrèze organise chaque saison, avec les partenaires associés, le Challenge du FAIR-PLAY départemental. Son but est de récompenser les clubs dont toutes les composantes favorisent la compétition sportive, dans le respect des règles, de l'esprit du jeu et de l'adversaire.

- **Alinéa 2**

Sont concernées, toutes les équipes des clubs disputant les championnats seniors masculins et féminins de niveau District.

- **Alinéa 3**

L'attribution du Challenge du Fair-Play sera effective si la compétition va à son terme.

ARTICLE 2 :

La gestion est assurée par la Commission Éthique, Fair-Play et Valeurs Citoyennes, en relation avec la Commission de Discipline et les services administratifs et informatiques du District.

ARTICLE 3 :

Le classement est établi de la façon suivante :

$$\frac{\text{Points positifs} - \text{points négatifs}}{\text{Nombres de matches joués}} = \text{Coefficient}$$

Ces points seront attribués lors de chaque rencontre des compétitions visées à l'alinéa 2 de l'article 1, d'après le barème suivant :

- **Alinéa 1**

Points positifs

10 points sont attribués lors de chaque rencontre disputée des championnats visés à l'alinéa 2, de l'article 1.

- **Alinéa 2**

Points négatifs

- a) Les points négatifs résultent du barème des décisions ci-dessous.
- b) Un club convoqué à la Commission Éthique, Fair-Play et Valeurs Citoyennes sera pénalisé de 50 points par convocation.

1. Sanctions individuelles (joueurs, dirigeants, entraîneurs, éducateurs...)

- Avertissement : 1 point

- Exclusion temporaire : 2 points
- Expulsion : 3 points par match de suspension
- Incident Hors Match : 5 points par match de suspension
- Suspension au temps : 10 points par mois de suspension
- Suspension égale ou supérieure à 6 mois : exclusion du Challenge

2. Sanctions collectives suite à des incidents pendant la rencontre

- Match perdu par pénalité suite à des incidents : 10 points
- Retrait de points au classement : 10 points multipliés par le nombre de points retirés
- Suspension de terrain (sursis) : 10 points multipliés par le nombre de matchs
- Suspension de terrain (ferme) : 20 points multipliés par le nombre de matchs

ARTICLE 4 :

Les clubs vainqueurs seront ceux qui totaliseront les coefficients les plus élevés. Si plusieurs clubs demeurent ex-æquo, ils seront départagés selon les critères ci-dessous, par ordre hiérarchique.

- 1 – Le club ayant le moins de points négatifs par rapport au nombre de match.
- 2 – Le club n'ayant eu aucun dossier à la Commission Ethique, Fair-Play et Valeurs Citoyennes
- 3 – Le classement général par club du Challenge Fair-Play.

ARTICLE 5 :

Le Challenge du Fair-Play sera décerné aux douze meilleures équipes seniors masculines (trois par division) et aux trois meilleures équipes seniors Féminines.

Les dotations offertes par le District et les partenaires associés seront remises lors de la Soirée des Récompenses.

ARTICLE 6 :

La Commission est compétente pour examiner tous les cas, y compris ceux non-prévus au présent règlement. Elle se réserve aussi la possibilité d'exclure du Challenge Fair-Play, tout club dont une des équipes, autres que celle disputant les championnats indiqués à l'alinéa 2, de l'article 1 du présent règlement, aurait été gravement sanctionnée.

La Commission se réserve le droit de statuer sur tous les litiges, sans recours de la part des clubs.